

---

**Séance du 7 Décembre 2021**

---

**Nombre de membres**

en exercice : 10  
présents : 7  
votants : 7

L'an 2021, le 7 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

**Date de la convocation:** 29/11/2021

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mme THOMAS Laëtitia, MM : BRETON Alain, DESREUMAUX Marc, DUC Bernard, GAGNAN Thomas, HENNEQUIN Patrice

Absent(s) : Mme BAUMANN Michèle, MM : DA SILVA Jean, PROSPER Mickaël

**Secrétaire de séance:** M. GAGNAN Thomas

**1. Compte rendu du 02/11/2021**

**2. Compte-rendu des réunions**

Rendez-vous avec l'ABF pour le projet de réhabilitation de la Place de la Mairie.

**3. Demandes de subvention DETR 2022**

*Délibération 43-2021*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer deux dossiers de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux pour l'année 2022.

**a- Travaux d'aménagement des espaces publics extérieurs (Place de la Mairie)**

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise ORLING.

• Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant total HT	76 567,93 €
DETR 20 à 50% (30%)	22 970,38 €
Pays des Châteaux 30%	22 970,38 €
DSR 20%	15 313,59 €
Quote part communale 20%	15 313,59 €

**b- Travaux d'amélioration du bâtiment administratif (mairie)**

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise CRENOBois et de l'entreprise GUIMONT.

• Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant total HT	13 046,18 €
DETR 50 %	6 523,09 €
Quote part communale	6 523,09 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

**- DE SOLLICITER une subvention au titre de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux 2022 pour les deux dossiers présentés ci-dessus.**

**- ARRETE les plans de financement tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

**4. Demande de subvention au pays des Châteaux 2022**

*Délibération 44-2021*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Pays des Châteaux pour l'année 2022.

## Travaux d'aménagement des espaces publics extérieurs (Place de la Mairie)

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise ORLING.

• Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant total HT	76 567,93 €
DETR 20 à 50% (30%)	22 970,38 €
Pays des Châteaux 30%	22 970,38 €
DSR 20%	15 313,59 €
Quote part communale 20%	15 313,59 €

**Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de faire une demande de subvention auprès du Pays des Châteaux pour les travaux de la place de la Mairie**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

## **5. Convention avec le refuge Val de Loir de Naveil**

*Délibération 45-2021*

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de fourrière animale avec le refuge du Val de Loir pour l'année 2022.

Les tarifs sont calculés en fonction de l'indice INSEE de la population de la commune. La redevance annuelle est fixée à 1€/habitant soit un montant total de 350€ du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le tarif pour les frais kilométriques est de 0,75cts/km.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler la convention avec le refuge Val de Loir pour un montant de 350€**

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

## **6. Désignation d'un référent sécurité routière**

*Délibération 46-2021*

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet souhaite que soit désigné, au sein du conseil municipal, un élu spécialement chargé de la sécurité routière.

Cette désignation permettra aux services de l'Etat d'avoir, en plus du Maire, un interlocuteur privilégié sur ce sujet. Au sein d'un réseau structuré, composés d'élus d'autres collectivités, le référent pourra bénéficier de retours d'expériences et de l'appui d'acteurs institutionnels pour développer auprès des administrés une culture de la sécurité routière.

**Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DESIGNE Mme THOMAS Laëtitia comme élue référent sécurité routière pour Lorges**

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

## **7. Tarifs des cavurnes et jardin du souvenir du cimetière de Lorges**

*Délibération 47-2021*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les tarifs ci-dessous pour les concessions cavurnes et pour le jardin du souvenir du cimetière de Lorges.

Cavurne - concession 15 ans	280 euros
Cavurne - concession 30 ans	390 euros
Cavurne - concession 50 ans	500 euros

Jardin du souvenir 25 euros

**Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs pour le cimetière de Lorges.**

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

## **8. Convention des communes délégataires dans le cadre des travaux sur le château d'eau (demande DETR)**

Ce point n'a pas été voté.

## **9. Prime de fin d'année 2021**

*Délibération 49-2021*

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'instituer un régime indemnitaire sous forme de prime de fin d'année au bénéfice des agents de la collectivité en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires

relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret 91-875 du 6 septembre 1991 dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Pour l'année 2021, une partie fixe nette de 500€ peut être versée aux agents.

L'attribution se fera sur le salaire de décembre 2021 pour les agents titulaires suivants :

- BARROSO Cathy

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide**

**- D'ATTRIBUER une prime de 500€ net à Mme BARROSO Cathy dans les conditions prévues ci-dessus**

**- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

#### **10. Décision modificative**

*Délibération 50-2021*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives suivantes :

- Chapitre 67, 012 et 65 (pour permettre le règlement du DIF élus)
  - o Chapitre 65 Compte 6531 - 459,44 €
  - o Chapitre 67 Compte 673 + 459,44 €
  - o Chapitre 012 Compte 6411 + 289,63€
  - o Chapitre 65 Compte 6574 - 289,63€

**Après délibérations, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.**

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses:**

- Annulation du spectacle de Noël au vu de la situation sanitaire
- Annulation des vœux du Maire en janvier 2022 au vu de la situation sanitaire
- Distribution des colis de Noël le 18/12/2021
- Organisation d'un accueil des nouveaux arrivants à réfléchir
- Préparation des caniveaux avant le passage de la balayeuse

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire  
Bruno DENIS

Les membres du Conseil Municipal :

<b>BAUMANN Michèle</b>	<b>BRETON Alain</b>	<b>DA SILVA Jean</b>
<b>DESREUMAUX Marc</b>	<b>DUC Bernard</b>	<b>GAGNAN Thomas</b>
<b>HENNEQUIN Patrice</b>	<b>PROSPER Mickaël</b>	<b>THOMAS Laëtitia</b>